AVIS OFFICIEL

AVIS À LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - COMMUNES D'ENGHIEN -

Projet de catégorie B

(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

2002313093adt

DEMANDEURS: Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par la société Aspiravi en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **2 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, sur le territoire de la commune d'Enghien, le long de l'autoroute E429, à proximité de la sortie 26. Outre cette commune, le projet concerne également les communes de Silly, Soignies, Braine-le-Comte et Rebecq. Par ailleurs, ce projet est développé dans un contexte transfrontalier, les communes Flamandes suivantes seront aussi informées dans le cadre de la procédure : Bever, Pajottegem, Pepingen.

Aspiravi vous invite à participer à la réunion d'information organisée
le 5 Juin 2025 à 19h
aux Ecuries « salle Rez-de-chaussée », **Avenue Elisabeth à 7850 Enghien**

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude CSD Ingénieurs, Avenue du Prince de Liège 72, 5100 Namur. La vidéo de l'enregistrement de la réunion pourra être consultée sur le site internet suivant, jusqu'à 15 jours après la réunion : www.aspiravi.com/fr/projects/enghien/

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal d'Enghien (Avenue Reine Astrid 18b, 7850 Enghien) en y indiquant ses **nom et adresse**, ou par mail à l'adresse suivante : environnement@enghien-edingen.be et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention **de Xavier Houdry** au téléphone **056/70.27.36** ou par mail : info@aspiravi.be

En application de l'article 83, alinéa 3, 1° du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, le présent avis vaut appel à manifestation d'intérêt à participer au présent projet. Toute manifestation d'intérêt ou autre demande d'information est à transmettre à Aspiravi, aux adresses suivantes :
Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17 à 8350 Harelbeke ou par email : **info@aspiravi.be**